

Inscription de la gestion des risques liés aux transports de matières dangereuses dans les pratiques des acteurs de l'aménagement et de la gestion des territoires : ressources et réseaux de compétence et d'expérimentation



Philippe BLANCHER

Asconit Consultants

Rattachement actuel du coordinateur, la recherche a été réalisée au sein d'Économie et Humanisme

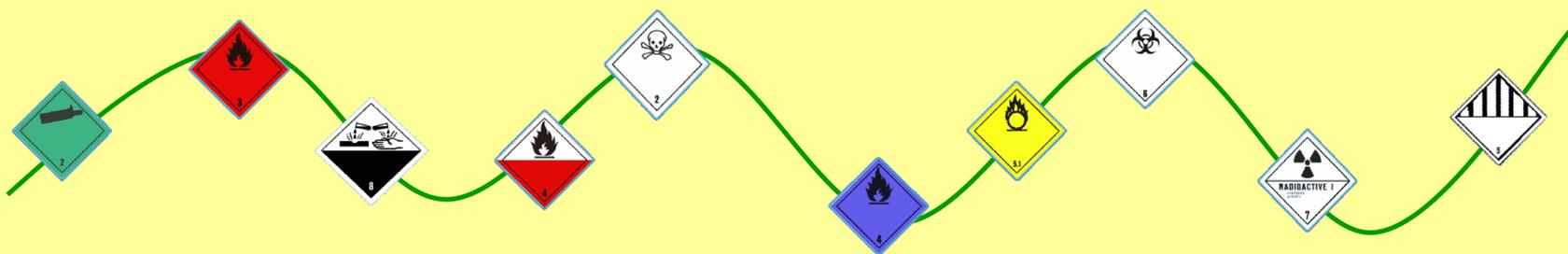
philippe.blancher@asconit.com

62, boulevard Niels Bohr - BP 2132

69 603 Villeurbanne Cedex – 04 78 93 68 90

Dans la deuxième moitié des années 80, le risque lié aux TMD et sa gestion avaient fait l'objet d'une réflexion et de travaux importants. A la fin des années 80, la Mission du Transport de Matières Dangereuses avait défini les éléments d'une stratégie pour traiter du

risque du transport des matières dangereuses au niveau des régions, des départements et des communes. En pratique, une telle démarche d'ensemble n'a été véritablement mise en œuvre que sur un seul site, l'agglomération lyonnaise.



OBJECTIFS

- Comprendre les raisons de cette situation
- S'interroger sur la pertinence et la faisabilité d'une politique locale de maîtrise des risques liés aux transports de matières dangereuses
- Décrire les contenus possibles d'une telle politique.

MÉTHODOLOGIE

- Réalisation d'une analyse historique (1983 – 2002), à l'échelle nationale, des réflexions, études et initiatives diverses menées dans ce domaine.
- État de l'art des réflexions, politiques et savoir-faire actuels, au travers de contacts, d'entretiens ou de prise en compte des travaux des organismes nationaux ou locaux concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans ce secteur, et des professionnels des TMD.
- Réalisation d'un "sondage" auprès de sociétés d'ingénierie de trafic et de différents pays européens.
- Réalisation d'une étude approfondie de la dynamique locale et des actions sur deux terrains : les agglomérations de Lyon et de Dunkerque.
- Utilisation de références théoriques concernant l'analyse des politiques publiques locales, en particulier, les travaux de Pierre Muller, avec la notion de référentiel d'une politique publique.

RÉSULTATS

- Au moment où les pouvoirs publics français ont voulu soutenir une politique locale de gestion des TMD, s'inscrivant dans le référentiel du risque technologique majeur, c'est un autre référentiel qui s'est pleinement imposé, celui du marché et de la libre circulation des marchandises. Dans ce cadre, la question du risque n'a pas pu être évacuée mais elle s'est focalisée sur l'accroissement de la fiabilité du transport, alors que l'approche par les risques majeurs amène à considérer la situation où la fiabilité est mise en défaut, et donc à étudier les vulnérabilités du territoire concerné par une catastrophe.
- De ce fait, les administrations centrales, dont la Mission des Transports de Matières Dangereuses, ont consacré leurs efforts aux négociations à l'échelle européenne, à la concertation avec les professionnels ainsi qu'à la mise au point de méthodologies pour des problèmes à des niveaux de complexité inférieurs à celui d'une agglomération (points singuliers, nœuds de réseaux) : tunnels, gares de triage, ports...
- Il n'est donc pas surprenant que beaucoup d'agglomérations ne se soient pas engagées dans la démarche préconisée par la Mission au début des années 90. C'est le cas de l'agglomération de Dunkerque, par ailleurs, très dynamique en matière de gestion concertée des risques industriels.
- Même s'il apparaît des limites importantes au travail réalisé depuis 1991 au sein du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise), cette action continue a permis : un apprentissage collectif, appuyé sur la connaissance de terrain des différents acteurs (chauffeurs, forces de police, pompiers...) ; de clarifier des objectifs communs ; d'assurer une fonction de veille et de vigilance.